

**Volet B****Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge***24033647***

TRIBUNAL DE L'ÉTAT

12 FEV. 2024Greffier
GreffierN° d'entreprise : **0800 584 649****Nom**(en entier) : **GFPRO**

(en abrégé) :

Forme légale : **SRL**Adresse complète du siège : **Chemin des Maréchaux 29 à 1300 Wavre****Objet de l'acte : Nominations administrateurs**

Assemblée Générale Extraordinaire du 20/10/2023.

Ordre du jour : Nominations administrateurs.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société GFPRO srl tenue le 20/10/2023:

Tous les actionnaires étant présents, l'assemblée est valablement constituée et peut délibérer sur les points de l'ordre du jour :

1. La nomination comme administrateur non statutaire de Mr Philippe Fortpied, NN 55.09.09-419.44 qui accepte le mandat en date du 20/10/2023 pour une durée indéterminée. L'assemblée générale décide si le mandat d'administrateur est ou non exercé gratuitement. Si le mandat d'administrateur est rémunéré, l'assemblée générale, statuant à la simple majorité des voix, ou l'actionnaire unique, détermine le montant de cette rémunération fixe ou proportionnelle. Cette rémunération sera portée aux frais généraux, indépendamment de tous frais éventuels de représentation, voyages et déplacements.

La totalité des pouvoirs de la gérance lui est attribuée.

2. La nomination comme administrateur non statutaire de Mr Olivier Fortpied, NN 05.10.19-173.43 qui accepte le mandat en date du 20/10/2023 pour une durée indéterminée. L'assemblée générale décide si le mandat d'administrateur est ou non exercé gratuitement. Si le mandat d'administrateur est rémunéré, l'assemblée générale, statuant à la simple majorité des voix, ou l'actionnaire unique, détermine le montant de cette rémunération fixe ou proportionnelle. Cette rémunération sera portée aux frais généraux, indépendamment de tous frais éventuels de représentation, voyages et déplacements.

La totalité des pouvoirs de la gérance lui est attribuée.

La séance est ouverte à 18h00 sous la présidence de Monsieur Gil Fortpied.

L'assemblée approuve les points prévus à l'ordre du jour :

1. La nomination comme administrateur non statutaire de Mr Philippe Fortpied, NN 55.09.09-419.44 qui accepte le mandat en date du 20/10/2023 pour une durée indéterminée. L'assemblée générale décide si le mandat d'administrateur est ou non exercé gratuitement. Si le mandat d'administrateur est rémunéré, l'assemblée générale, statuant à la simple majorité des voix, ou l'actionnaire unique, détermine le montant de cette rémunération fixe ou proportionnelle. Cette rémunération sera portée aux frais généraux, indépendamment de tous frais éventuels de représentation, voyages et déplacements.

La totalité des pouvoirs de la gérance lui est attribuée.

2. La nomination comme administrateur non statutaire de Mr Olivier Fortpied, NN 05.10.19-173.43 qui accepte le mandat en date du 20/10/2023 pour une durée indéterminée. L'assemblée générale décide si le mandat d'administrateur est ou non exercé gratuitement. Si le mandat d'administrateur est rémunéré, l'assemblée générale, statuant à la simple majorité des voix, ou l'actionnaire unique, détermine le montant de cette rémunération fixe ou proportionnelle. Cette rémunération sera portée aux frais généraux, indépendamment de tous frais éventuels de représentation, voyages et déplacements.

La totalité des pouvoirs de la gérance lui est attribuée.

La séance est levée à 18h30

A Wavre, Monsieur Gil Fortpied, Administrateur Délégué

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 23/02/2024 - Annexes du Moniteur belge